



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPET interne**

**Section : Design et Métiers d'Art**

**Session 2023**

Rapport de jury présenté par :

Céline PHAM-TRONG, Inspectrice de l'académie, Inspectrice pédagogique régionale,  
présidente du jury

## SOMMAIRE

Présentation générale du concours et de la session	page 3
Bilan de la session et statistiques	page 5
Admissibilité : RAEP. Réglementation de l'épreuve	page 7
Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité	page 9
Admission : MSP. Réglementation de l'épreuve	page 13
Rapport de jury de l'épreuve d'admission	page 14

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports :  
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> et sur le site national Design & Métiers d'art :  
<https://designetmetiersdart.fr/>

## Présentation générale du concours et de la session

On peut se réjouir que cette session 2023 du CAPET Interne Design et Métiers d'Art (DMA) ait été ouverte pour le concours privé en offrant un nombre de trois postes. Cette ouverture attendue n'a pas eu d'impact négatif sur le nombre de postes offerts pour le concours public avec un nombre égal à celui de la session précédente soit cinq postes proposés. Cela a permis de répondre à une demande sur le terrain et de mieux satisfaire les candidats avec huit nouveaux lauréats au total contre seulement cinq en 2022.

Aussi deux changements notables sont à relever dans l'organisation du concours pour cette session qu'il convient ici d'indiquer :

- D'une part l'Épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) était pour la fois dématérialisée et les candidats ont dû téléverser leur dossier numérique dans un espace qui leur était signalé au moment de l'inscription. Cette évolution a concerné tous les concours internes proposant une épreuve RAEP.
- Seconde évolution dans l'organisation de cette session, l'épreuve d'admission s'est tenue pour la première fois à Lyon et non à Paris, sur le site Diderot du lycée La Martinière Diderot. Les admissibles ont pu bénéficier d'un document présentant le site et son accès associé à leur convocation et d'une visioconférence en amont de l'épreuve pour répondre à leurs éventuelles questions.

Ces deux évolutions seront pérennisées pour la prochaine session.

En termes de temporalité, la session 2023 du CAPET Interne Design et Métiers d'Art (DMA) s'est organisée comme suit :

- La correction de l'épreuve du RAEP a débuté le 6 janvier 2023.
- Quant à l'épreuve d'admission, elle a été organisée pour les 19 admissibles des concours public et privé, les 30 et 31 mars 2023, avec le jury qui s'est tenu le dernier jour à l'issue de la phase d'harmonisation.

Indiquons que la correction des dossiers du RAEP est soumise à la double correction ce qui permet de sécuriser la justesse de l'évaluation.

Concernant le moment de l'entre-deux-tours, le temps des 4 semaines compris entre la publication des résultats de l'admissibilité et le début de l'épreuve d'admission, doit permettre aux admissibles de se préparer au mieux, notamment en relisant les référentiels puisque la leçon porte sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat. Il est important de souligner que le sujet donné pour cette épreuve impose un niveau de classe sans choix possible ni considération de l'expérience des candidates et candidats.

Enfin dernier détail sur l'organisation du concours et de son second tour, cette session comme la précédente aura eu des oraux d'admission sous la direction de jurys mixtes composés de deux membres.

Le niveau de cette session satisfait par la moyenne d'environ 14/20 pour les admis, attestant de la qualité des candidates et candidats lauréats de 2023. Il n'en est pas moins vrai que le jury a été encore surpris par les écarts observés entre les candidats, écarts sans doute dus en partie au manque de préparation. En plus de la lecture attentive des rapports de jury pour s'informer au mieux et se documenter sur les textes officiels, il est rappelé aux candidates et candidats que le site national disciplinaire design et métiers d'art, qui est accessible à l'adresse <https://designetmetiersdart.fr>, donne depuis l'onglet « enseignants » des précisions actualisées

sur les différents concours de recrutement de la discipline. On ne peut que préconiser de s'y reporter régulièrement afin d'avoir les dernières informations comme celle du nombre de postes qui ne paraît qu'après les inscriptions.

Pour l'épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, il semble important de conseiller de rester le plus clair et le plus explicite possible en mettant en valeur ses compétences et la situation d'apprentissage choisie. Trop de dossiers s'enlisent dans des développements inefficaces sans prendre la prise de recul nécessaire. Se confronter à un concours pour devenir enseignant nécessite qu'on ait mesuré qu'un esprit concis d'analyse est indispensable pour extraire avec exigence l'essentiel. L'organisation et le classement des idées tout comme les références choisies doivent être parfaitement pensées afin que les correcteurs n'aient aucun doute sur les éléments exposés et leur enchaînement. Aussi trop de dossiers ne respectent pas encore les consignes or avant même qu'on ne s'intéresse à leur pertinence, ces dernières sont indispensables pour ne pas être écarté. Les meilleurs candidats auront su néanmoins se démarquer par la rigueur et l'efficacité de leur dossier, assortis souvent d'une remarquable humanité perceptible au travers des propositions décrites. Rappelons qu'il s'agit aussi pour le jury de sélectionner de futurs enseignants incarnant des valeurs, comme celles de la République, en se positionnant comme de futurs collègues impliqués au sein d'un collectif au bénéfice des apprenants.

Pour l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle cette dernière remarque est encore plus vraie. L'engagement humain est essentiel ici et devrait être au cœur des exposés. Si bien sûr l'excellence didactique disciplinaire est exigée, on s'attend à une rencontre au moment de l'oral. Là encore la prise de recul sur sa pratique au service des élèves ou des étudiants, devrait être au centre du dispositif présenté et des échanges avec le jury. On ne saurait que trop recommander aux candidates et candidats de ce concours d'oser se présenter aussi sous le jour d'une personne attentive et bienveillante, au service des apprenants et de l'institution.

Espérant que la lecture consciencieuse de ce rapport puisse permettre aux futurs candidats du concours de trouver un appui à leur préparation, de leur donner les bons niveaux d'information afin de ne pas se perdre en cours dans les objectifs visés par les épreuves, de les encourager enfin à oser être eux-mêmes pour réussir.

## Bilan de la session 2023 CAPET INTERNE Section DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Cette session du CAPET Interne Design et Métiers d'Art proposait 5 places pour le concours public et 3 places pour le concours privé.

Pour le concours Public

Bilan de l'ADMISSIBILITÉ
Nombre de candidats inscrits : 97 Nombre de candidats non éliminés : 44 soit : 45,36 % des inscrits. Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, HN (hors norme), EI (erreur d'inscription), DA (dossier absent)

Moyenne des candidats non éliminés : 9,65 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 14,34 / 20

Barre d'admissibilité : 12,50 / 20  
Nombre de candidats admissibles : 12 soit : 27,27 % des non éliminés.  
(Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité : de 4 à 16/20

Notes	0,5 à 5,5	6 à 7,5	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	10	4	7	8	4	8	2	0

1 candidat HN

### Bilan de l'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 12  
Nombre de candidats non éliminés : 12 soit : 100 % des admissibles.  
Nombre de candidats admis sur liste principale : 5 soit : 41,66 % des non éliminés.  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0  
Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :  
Moyenne des candidats non éliminés : 35,67 (soit une moyenne de : 11,89 / 20)  
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 42,80 (soit une moyenne de : 14,27 / 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission :  
Moyenne des candidats non éliminés : 21,33 (soit une moyenne de : 10,67 / 20)  
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 28,20 (soit une moyenne de : 14,10 / 20)

Nombre de postes : 5  
Barre de la liste principale : 38,00 (soit un total de : 12,67 / 20)  
(Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission

Notes	< 8	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	3	1	3	3	1	1	0

**Bilan de l'ADMISSIBILITÉ**

Nombre de candidats inscrits : 44  
 Nombre de candidats non éliminés : 32 soit : 72,72% des inscrits.  
 Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, HN (hors norme), EI (erreur d'inscription), DA (dossier absent)

Moyenne des candidats non éliminés : 12,08 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 16,71 / 20

Barre d'admissibilité : 15 / 20  
 Nombre de candidats admissibles : 7 soit : 15,90 % des non éliminés.  
 (Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité : de 4 à 18 / 20

Notes	0,5 à 5,5	6 à 7,75	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	2	3	4	4	9	5	5	0

**Bilan de l'ADMISSION**

Nombre de candidats admissibles : 7  
 Nombre de candidats non éliminés : 7 soit : 100% des admissibles.  
 Nombre de candidats admis sur liste principale : 3 soit : 42,9% des non éliminés.  
 Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0  
 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :  
 Moyenne des candidats non éliminés : 41,86 (soit une moyenne de : 13,95 / 20)  
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 44,17 (soit une moyenne de : 14,72 / 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission :  
 Moyenne des candidats non éliminés : 25,14 (soit une moyenne de : 12,57 / 20)  
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 27,33 (soit une moyenne de : 13,67 / 20)

Nombre de postes : 3  
 Barre de la liste principale : 43,00 (soit un total de : 14,33 / 20)  
 (Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission

Notes	< 8	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	0	0	1	5	1	0	0

## Rapports des jurys

### Épreuve d'admissibilité

#### Épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

Lecture et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

**Réglementation de l'épreuve : Annexe IV** de l'arrêté du 25 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 8 août 2023, fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

#### ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;

- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier. Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours.

Nota. - Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.



## **Rapport de jury de l'épreuve de dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle Session 2023**

### **Propos introductif**

Si finalement le nombre de candidats non éliminés n'a pas varié par rapport à la session précédente pour l'admissibilité, 76 en tout pour les deux concours, il est noté qu'une forte proportion de candidats n'aura pas déposé son dossier et ses pièces annexes et aura donc été écarté, notamment pour le concours public. Fort de ce constat, on ne peut qu'encourager les candidats à aller jusqu'au bout de la démarche d'engagement dans le concours en déposant le dossier. Les conseils donnés ici et dans les rapports de jury précédents sont là pour donner les quelques repères utiles qui permettront de ne pas se perdre et de gagner en efficacité. Aussi quelques dossiers ont été écartés car ils ne répondaient pas à la forme exigée par les textes du concours. Il est donc essentiel d'une part de prendre connaissance de ces textes, d'autre part de les respecter en particulier pour la présence du cachet de l'établissement, le nombre d'annexes maximum autorisé et les consignes de mise en page. Il est également très important de rester synthétique et de ne pas excéder le nombre de pages demandé. Ces consignes sont garantes de la règle d'équité entre les candidats. Malgré tout une certaine tolérance dans la mise en page a pu être accordée dans la mesure où cela participait à une meilleure lisibilité et compréhension de la démonstration pédagogique. Pour exemple, structurer avec des titres et sous-titres, référencer et articuler les visuels des annexes avec la partie textuelle est considéré par le jury comme une aide à la compréhension.

Comme rappelé par les éléments réglementaires précédents, le dossier du RAEP s'appuie sur deux parties bien distinctes qui participent toutes deux à son appréciation.

En cela la première partie si elle est plus objective, ne doit pas rester sans parti pris stratégique pour valoriser ses qualités et révéler les compétences acquises. Dans cette partie qui témoigne du parcours et de l'expérience du candidat, il est en particulier apprécié de mettre en adéquation des éléments valorisés avec le métier d'enseignant.

Dans l'ensemble, les candidats exposent des expériences riches et variées pour justifier leur motivation et la pertinence de leur candidature. La plupart sont déjà en situation d'enseignement. Les engagements pédagogiques témoignent de réflexions humanistes, interrogeant parfois leur pratique avec l'inclusion.

Néanmoins quelques candidatures sont en décalage avec les attendus du concours CAPET interne : certaines s'adressent au concours du CAPES, d'autres ont des expériences très éloignées du métier.

Le jury constate que trop peu de candidats justifient leurs motivations à passer le concours, que ce soit pour les contractuels et encore plus pour ceux qui souhaitent changer de corps.

Aussi les excès d'engagement en dehors du travail d'enseignant interrogent sur la véracité des propos ou sur l'engagement réel dans la pratique professionnelle. Se démultiplier dans la description de trop nombreuses activités provoque souvent un effet d'abondance au détriment de la crédibilité et l'intérêt des propos.

Il a été par contre apprécié par le jury les approches factuelles, développant la formation du candidat et ses expériences avec humilité, sans chercher à se vendre à tout prix. De plus les dossiers des candidats qui ont développé des valeurs personnelles et qui les exposent, que ce soit dans leurs engagements éducatifs ou dans leur citoyenneté, ont été appréciés. On ne saurait que rappeler qu'un enseignant est aussi une personne ressource qui va aider ses élèves à les faire progresser dans leurs apprentissages avec bienveillance et à les rendre sensible aux valeurs de la république et à la citoyenneté.

Si la partie « *parcours et expériences* » est personnelle et qu'il est difficile de donner ici plus de conseils que ce qui a été préalablement exposé en introduction tant sur la forme que sur la sincérité de l'exposé, la pièce maîtresse du dossier du RAEP repose sur la réalisation pédagogique.

## **Au sujet des activités pédagogiques proposées**

Rappelons que la réalisation pédagogique du dossier de RAEP est choisie de manière significative et qu'elle est développée à partir d'une analyse qui se doit d'être précise.

Pour autant certaines démonstrations sont bien décevantes. Parmi les écueils constatés par le jury, on notera en particulier l'excès de dirigisme réduisant l'apprentissage à l'exécution ou, au contraire, l'excès d'autonomie développant une pédagogie hasardeuse et une production peu compréhensible sans réel dispositif d'apprentissage. Les constats et les bilans ont pu aussi paraître difficiles à synthétiser et à articuler avec les programmes et les référentiels. Parfois encore les approches créatives très limitées, voire datées qui appréhendent le design comme un outil exclusivement décoratif ou lié au marketing, interrogent sur les compétences disciplinaires du candidat. On ne saurait que recommander de considérer la création avec une approche systémique et de s'imprégner d'une culture du design et des métiers d'art actualisée par l'expérience, par les lectures et par la fréquentation des salons professionnels et des expositions.

Cette session aura néanmoins permis au jury de découvrir des activités riches dans leurs dispositifs et leur transversalité. Certaines articulent même des partenariats audacieux, prenant en compte les événements d'actualité et les ressources locales. Le jury aura apprécié les propositions pédagogiques qui prennent appui sur des constats éducatifs pertinents et une bonne contextualisation des demandes, avec la préoccupation d'élargir l'intervention à l'échelle d'une équipe ou de plusieurs groupes-classes.

Aussi la bonne contextualisation de la séquence proposée au regard des attendus des textes officiels est importante. Les meilleures propositions font montre d'un bon déroulé en termes de progression et prévoient souvent un fonctionnement en équipe pédagogique élargie.

## **Sur les enjeux de (ou des) activité(s) décrite(s)**

Des objectifs pédagogiques clairement énoncés permettent de mesurer la maîtrise des programmes et des textes officiels, ainsi que de leur pertinence. Les propositions pédagogiques qui prennent appuis sur un constat éducatif (*par exemple le manque d'autonomie des élèves*) ou qui exploitent des opportunités locales (*comme une exposition, un savoir-faire lié au territoire*) ont pu être parfois plus convaincantes.

Une culture professionnelle est appréciée dans l'actualité des enjeux du design et des métiers d'art : il s'agit de démontrer une certaine déontologie du designer et de l'artisan créateur à mettre en œuvre dans les démarches de recherche.

Enfin relevons que les propositions pédagogiques qui ont un enjeu éducatif amenant à se questionner sur notre société, notre planète ou notre avenir, révèlent une hauteur de vue appréciée.

Les approches sont variées. Certaines sont conventionnelles et bien maîtrisées, d'autres sont plus créatives, articulées à une certaine actualité sociétale, culturelle et professionnelle. Quelques dossiers développent avec mesure et déontologie, des partenariats qui permettent de confronter les enjeux pédagogiques et les enjeux professionnels dans des échanges riches et réflexifs. De nombreuses stratégies pédagogiques amènent donc les élèves ou étudiants à questionner le rôle du designer, la responsabilité du concepteur et, de façon générale, à questionner tous les enjeux périphériques à la production et l'exécution.

Quoiqu'il en soit les dispositifs pédagogiques qui démontrent de la cohérence avec un objectif pédagogique clairement énoncé, des moyens pédagogiques pour le transmettre et une évaluation corrélée clairement anticipée et décrite, témoignent déjà d'une stratégie minimale.

## **Sur la structuration du propos**

L'exposé de la situation d'apprentissage doit être efficacement structuré avec un développement chronologique qui pose le mieux possible le contexte éducatif, développe la séquence et en tire le bilan avec des propositions d'améliorations et l'identification des éléments de réussite pédagogique.

Le choix de présenter deux ou trois séquences ne permet pas de restituer avec suffisamment de précision et de recul les enjeux pédagogiques mis en place, eu égard à la contrainte imposée du nombre de pages. Il est donc important de respecter la consigne de ne présenter qu'une seule séquence avec le développement d'une séance.

Trop d'anecdotes ou de détails peuvent nuire à la compréhension des enjeux, du développement de l'activité et des articulations pédagogiques. De même une expression trop narrative peut accentuer ce déséquilibre. Par exemple, certains dossiers souffrent d'une présentation de contexte qui se perd dans des précisions pratiques ou évidentes mais manquent de développement dans le déroulé pédagogique. Un équilibre est à trouver au service de l'efficacité.

L'effort de synthèse et de clarté est une exigence à laquelle le candidat ne peut se soustraire pour réussir dans cet exercice.

## **Concernant la justification argumentée des choix opérés**

Il est bon de rappeler que la justification argumentée des choix opérés est un critère observé par le jury. A l'inverse les arguments qui se limitent à des choix pratiques ou basés sur de l'autosatisfaction, ne sont pas valorisants. Les argumentations qui délaissent le raisonnement et sont sans stratégie pédagogique ne sont plus qualitatives.

Le jury a pu souvent mesurer la très bonne connaissance des élèves et des conditions matérielles pour la plus grande majorité des candidats, ce qui paraît normal pour des professeurs déjà expérimentés se présentant à un concours interne. Cette bonne connaissance du groupe-classe et du contexte, que ce soit en STD2A ou en DN MADE, dans une structure bien équipée ou peu équipée, est nécessaire et doit servir l'explicitation. Le niveau de classe retenu pour l'activité présentée est à prendre en compte afin d'argumenter les stratégies pédagogiques. Cela permet de mettre en valeur la véracité des propos et la capacité d'adaptation du candidat.

## **Et la prise de recul ?**

Certains candidats affichent une posture critique avec beaucoup de simplicité et d'efficacité, mettant en question leur démarche, les objectifs visés et les objectifs atteints. C'est d'autant plus appréciable quand cela permet la formulation d'améliorations possibles et de nouvelles pistes pédagogiques. Ce travail de réflexion sur la pratique de l'enseignant.e et sur l'activité pédagogique n'est cependant pas toujours fait. Cela révèle alors souvent un manque d'objectivité, un engagement naïf dans la profession et/ou peu de connaissances concernant la complexité du métier.

Aussi, nous observons que les remédiations sont, le plus souvent, envisagées comme des projections d'hypothèses et n'interviennent pas comme de nécessaires ajustements au fil des séances. Le jury aura apprécié positivement les candidats qui parviennent à constater les faiblesses pédagogiques, notamment au moment des blocages des apprenants ou de l'évaluation, les approches objectives, honnêtes, qui s'appuient sur une expérience pédagogique vécue propres à prendre du recul et proposer des remédiations.

Enfin les prolongations sont intéressantes et appréciées si elles ciblent une compétence complémentaire ou assoient l'objectif visé. Dans le cas contraire, celles qui se limitent à étendre ou compléter le projet et qui oublient la partie pédagogique ne sont pas utiles.

### **À propos de la communication :**

Une bonne maîtrise de l'expression écrite est appréciée afin de structurer, développer et synthétiser la démonstration pédagogique. En effet, la qualité de la syntaxe et de l'orthographe participe à une bonne lisibilité, une bonne compréhension de la qualité et des nuances de l'activité développée.

Une expression écrite maladroite ou complexe ne permet pas d'apprécier la démonstration. Cela décrédibilise la capacité de communication nécessaire dans l'enseignement.

Lorsque l'orthographe voire la syntaxe sont jugées trop défailtantes, et démontrent de bien peu d'investissement dans la rédaction du dossier, cela pose la question d'une élimination d'office au regard des compétences minimums attendues d'un enseignant.

Enfin comme déjà dit précédemment, il est absolument nécessaire de respecter les consignes données (présence du cachet de l'établissement, nombre de pages maximum autorisé et consignes de mise en page).

Une certaine qualité des visuels est attendue : gestion de l'éclairage, de la colorimétrie, du cadrage et de la définition.

A l'inverse certains candidats ont su faire preuve d'une belle créativité pour proposer une mise en page hiérarchisée, agréable tout en respectant les contraintes formelles du RAEP.

### **En conclusion**

Cette première épreuve du concours est sélective. Trop de candidats de cette session 2023 ont été écartés de l'admissibilité par manque d'attention par rapport aux exigences du RAEP et par manque d'efficacité de la démonstration de la réalisation pédagogique.

Les remarques et conseils du présent rapport et des précédents permettront, comme le jury l'espère, de mieux comprendre les attendus pour se donner toutes les chances de réussite à la session suivante. Rappelons que le dernier admissible avait 12,5 / 20 au concours interne public et 15/20 au concours interne privé, ce qui ne laisse pas de place à l'impréparation, pas plus à l'approximation.

## Épreuve d'admission

### Épreuve de Mise en Situation Professionnelle (coefficient 2)

#### Réglementation de l'épreuve :

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021 précité (consultable sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr)).

Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

*Durée des travaux pratiques : 4 heures en loge.*

*Durée de préparation de l'oral : 1 heure en loge.*

*Présentation orale devant jury : 30 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée : design et métiers d'art.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

## **Rapport du jury de l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle**

### **Propos introductif**

Le sujet proposé aux candidats précise l'objectif pédagogique et le niveau de classe. Afin de guider la réflexion didactique et pédagogique, une ou plusieurs références sont présentes dans le sujet.

Après avoir analysé les éléments du sujet afin d'en dégager les enjeux et formulé une problématique de design et/ou métiers d'art, le candidat propose une séquence de formation permettant d'atteindre les objectifs d'apprentissage pour le niveau de classe visé.

### **L'ANALYSE**

#### **Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique**

La phase d'analyse est l'occasion d'un apport de références permettant d'enrichir la réflexion et de nourrir l'analyse des documents du sujet, ces références sont contemporaines et peuvent ouvrir sur différents champs du design. Elles doivent être citées et questionnées à bon escient. Cette phase n'a pas pour objet d'exposer une culture sous la forme d'un catalogue de références. Il est plutôt ici question de s'emparer personnellement du sujet.

L'objet de l'analyse est d'identifier, d'expliquer et de questionner les notions et principes inhérents à l'objectif pédagogique visé en regard des documents proposés. La richesse de ces questionnements doit déboucher sur une problématique simple, contemporaine et explicite de design et/ou métiers d'art. Celle-ci complète l'objectif pédagogique mais ne doit pas le remplacer.

L'efficacité pédagogique vient de la capacité du candidat à exploiter les résultats de l'analyse pour identifier des apprentissages et conduire sa séquence.

### **LA SÉQUENCE ET LA SEANCE**

#### **Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.**

La séquence proposée doit découler de manière logique et cohérente de l'analyse. La séquence doit être entièrement construite afin d'atteindre l'objectif pédagogique formulé dans le sujet. En ce sens, un objectif pédagogique ne doit pas être confondu avec une simple thématique. Le dispositif (séquence et séance) mentionne les objectifs spécifiques, les compétences visées, les connaissances à acquérir pour les élèves ou les étudiants et les ressources ou références convoquées.

Le jury a noté qu'un certain nombre de candidats a proposé des séquences déjà expérimentées, qui inévitablement semblent artificielles et plaquées.

Le sujet impose un niveau de classe précis. Les niveaux ciblés portent sur les classes de bacheliers et la première année de DN MADE. La première année de DN MADE accueille un public d'élèves varié, elle a pour objet d'installer les fondamentaux nécessaires à une formation

supérieure en design et métiers d'art. Il n'est pas demandé aux candidats d'avoir une culture exhaustive de tous les textes officiels mais d'avoir saisi l'esprit global des textes. La connaissance des programmes et référentiels permet de positionner avec pertinence la séquence, en termes de contenus et d'exigences.

La présence des prérequis doit être mesurée. Le choix des niveaux d'enseignement privilégie généralement l'absence des prérequis en Design et Métiers d'Art. Cependant, il est envisageable d'en identifier quelques-uns en les explicitant et en les justifiant en fonction du niveau de classe et du positionnement de la séquence dans l'année.

Le candidat doit aussi démontrer sa capacité à s'adapter aux différents publics et enseignements auxquels ouvre le CAPET. La bonne connaissance des élèves est indispensable à la construction opérationnelle de la séquence.

Le choix de séquence doit aussi démontrer la maîtrise des compétences du candidat dans les domaines du design et des métiers d'art. En ce sens, les séquences privilégiant une approche plastique rendent difficilement évaluable cet aspect essentiel.

Enfin des candidats se sont démarqués par la richesse de leur culture, cependant notons que celle-ci n'est pertinente que lorsqu'elle est au service de la construction de la séquence.

### **Efficiace de la stratégie pédagogique**

Les enjeux pédagogiques de la séquence doivent être clairement présentés et expliqués. Il est attendu une construction de séquence structurée avec des étapes de déroulement articulées et cohérentes incluant la séance de manière centrale. Le dispositif doit permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences visées quelles que soient ses compétences initiales. Le jury invite les candidats à ne pas proposer de dispositif trop complexe ou trop étendu dans le temps, qui est difficilement justifiable et explicable dans l'instant court de l'oral et, bien souvent, s'éloigne de l'objectif pédagogique visé.

La stratégie pédagogique en lien avec l'objectif visé est exposée : les mises en situation et activités des élèves, la gestion du temps et de l'espace, etc.

Le jury reste étonné de la fragilité de certaines propositions pédagogiques. Le candidat doit montrer sa capacité à conduire la séquence, à construire des activités pour être l'initiateur des phases d'apprentissage. En aucun cas l'apprenant ne doit être livré à lui-même avec les seules consignes d'un sujet, qui s'apparente trop souvent alors à un cahier des charges, sous prétexte d'autonomie. La capacité de l'enseignant à prévoir des dispositifs pédagogiques alliant avec efficacité développement de l'autonomie et accompagnement des apprentissages doit permettre à tous les apprenants de progresser. Ainsi, le dispositif pédagogique ne doit pas être trop dirigiste bridant les apprenants dans leur créativité, ni trop ouvert, dans la croyance que l'élève « sait déjà » ou apprendra par lui-même.

La séquence doit envisager tous les aspects pragmatiques de son déploiement dans un contexte pédagogique crédible comprenant le contexte matériel et le profil des élèves, et comme cela a déjà été mentionné pour l'épreuve du RAEP, c'est un attendu pour un concours interne qui vise des professeurs déjà expérimentés que de faire la démonstration de leur connaissance du terrain.

Concernant l'évaluation, elle doit impérativement être intégrée à la proposition de séquence. Elle précise alors le type d'évaluation, la définition de critères pertinents et les niveaux d'acquisition attendus. Les programmes et référentiels en design et métiers d'art sont fondés sur l'acquisition de compétences par les élèves et les étudiants, le candidat doit démontrer une bonne compréhension des principes d'un enseignement et d'une évaluation par compétences. Trop de candidats de cette session n'abordent pas cet outil pédagogique qui permet de vérifier l'acquisition des compétences par les apprenants, ou de manière trop sommaire, ou non relié aux objectifs.

Il est à regretter encore que peu de candidats mettent en perspective leur réflexion pour envisager des remédiations et/ou des prolongements. Il est aussi possible de rebondir sur ces derniers aspects lors du second temps avec le jury lorsque l'on n'a pas pris le soin de les aborder.

## **COMMUNICATION**

### **Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication**

Malgré la fatigue des heures en loge, il est attendu du candidat une posture professionnelle d'enseignant en capacité d'amener le jury à suivre son propos de manière dynamique : clarté du discours, posture, niveau de langue. Il est appréciable que les candidats rendent plus fluide et lisible l'argumentation des choix pédagogiques opérés au travers de documents didactiques pouvant être affichés.

La gestion du temps de présentation doit être maîtrisée. L'analyse étant le point d'entrée de la séquence, il est nécessaire de lui consacrer suffisamment de temps sans pour autant amputer le temps du développement de la séquence pédagogique et de la séance.

L'échange permet de vérifier la mobilité d'esprit du candidat et en particulier sa capacité à prendre du recul sur la séquence au regard des questions et de proposer des remédiations. Le vocabulaire spécifique et technique doit être juste, précis et le plus riche possible, en tant que futur professionnel de la pédagogie et expert des domaines du design et métiers d'art, il doit faire la démonstration de cette compétence.



SESSION 2023

**CAPET - CAER**  
**CONCOURS INTERNE**

**Section**  
**Design et métiers d'art**

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES  
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

**Durée des travaux pratiques : 4 heures**

**Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure**

**Durée de l'exposé : 30 minutes**

**Durée de l'entretien : 30 minutes**

**Coefficient : 2**

## **Définition de l'épreuve**

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

## SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

### Objectif pédagogique

Explorer la part d'imprévu et d'indétermination en design et métiers d'art.

### Niveau de classe

Classe de première STD 2A

### Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

### Documentation

**1. JANSEN Theo**, artiste, *Umerus Animaris Umerus* (Silent beach), sculpture, 2009.

**2. JANSEN Theo**, artiste, *Ordis*, sculpture, exposition *Strandbeests\**. *The New Generation* sur le miroir d'eau de Bordeaux, vendredi 30 septembre 2022.

### Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

## Document 1



**JANSEN Theo**, artiste, *Umerus Animaris Umerus* (Silent beach), sculpture, 2009.

## Document 2



**JANSEN Theo**, artiste, *Ordis*, sculpture, exposition *Strandbeests\**. *The New Generation* sur le miroir d'eau de Bordeaux, vendredi 30 septembre 2022

\*Strandbeets, traduction du néerlandais : animaux de plage

SESSION 2023

**CAPET - CAER**  
**CONCOURS INTERNE**

**Section**  
**Design et métiers d'art**

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES  
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

**Durée des travaux pratiques : 4 heures**

**Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure**

**Durée de l'exposé : 30 minutes**

**Durée de l'entretien : 30 minutes**

**Coefficient : 2**

## **Définition de l'épreuve**

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

## SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

### **Objectif pédagogique**

Intégrer la valeur de partage dans les champs du design et des métiers d'art.

### **Niveau de classe**

Première année DN MADE

### **Demande**

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

### **Documentation**


1. **BAKKEN & BOECK**, studio de design en collaboration avec le laboratoire de recherche et de design **SPACE10** et la designer **KLEIN Tanika**, *Bee Home*, nichoir pour les abeilles solitaires, projet de design open source, 2020.

### **Critères d'évaluation**

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

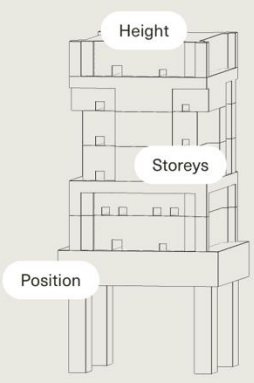
## Document 1



Step 1 Design Shuffle the Bee Home storeys 

Step 2 Download

Step 3 Fabricate



Dimensions 120 mm × 181 mm × 160 mm

Identification 0176ABNOPA

**Next**

**BAKKEN & BOECK**, studio de design en collaboration avec le laboratoire de recherche et de design **SPACE10** et la designer **KLEIN Tanika**, *Bee Home*, nichoir pour les abeilles solitaires, projet de design open source, 2020.



Bee Home est une plateforme numérique qui permet de créer un abri aux abeilles. Sur le site, les visiteurs sont invités à concevoir une construction en bois en fonction de paramètres tels que la taille, le style et l'emplacement souhaité. Un puissant logiciel open source permet de personnaliser et de télécharger des plans sur mesure. Bee Home fournit une carte pratique afin de trouver les fablabs les plus proches pour la fabrication du nichoir.



Tanita Klein

